

**LETTRE D'ENTENTE 2015-2020 – NUMÉRO 08**

**ENTRE D'UNE PART :**

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU  
QUÉBEC (FNEEQ-CSN)**

**ET**

**D'AUTRE PART,**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

**CONCERNANT LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DES ARBITRES  
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION**



À la suite de la démarche visant la nomination du président des arbitres du secteur de l'Éducation, M<sup>e</sup> André G. Lavoie, les parties conviennent de procéder à la mise à jour de la convention collective 2015-2020 liant la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) en ajoutant le nom de M<sup>e</sup> André G. Lavoie à la liste des arbitres à titre de président des arbitres à la clause suivante :

Remplacer la clause :

**9-2.07**

Sous réserve de la clause 9-2.08, les griefs soumis à l'arbitrage conformément aux présentes stipulations, sont décidés par un tribunal d'arbitrage composé d'une (1) ou d'un (1) arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

Ménard, Jean-Guy, 1 <sup>er</sup> arbitre	Laflamme, Gilles
Brault, Serge	Lamy, Francine
Côté, Robert	Lévesque, Éric
Faucher, Nathalie	Martin, Claude
Ferland, Gilles	Morency, Jean-M.
Fortin, Pierre-A.	St-Georges, Andrée
Girard, Carol	Tremblay, Denis
L'Heureux, Joëlle	Villaggi, Jean-Pierre

La révision de la liste des arbitres est effectuée par centrale syndicale du secteur collégial, simultanément à la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Par :

**9-2.07**

Sous réserve de la clause 9-2.08, les griefs soumis à l'arbitrage conformément aux présentes stipulations, sont décidés par un tribunal d'arbitrage composé d'une (1) ou d'un (1) arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

Lavoie, André G., président

Brault, Serge

Côté, Robert

Faucher, Nathalie

Ferland, Gilles

Fortin, Pierre-A.

Girard, Carol

L'Heureux, Joëlle

Laflamme, Gilles

Lamy, Francine

Lévesque, Éric

Martin, Claude

Ménard, Jean-Guy

Morency, Jean-M.

St-Georges, Andrée

Tremblay, Denis

Villaggi, Jean-Pierre

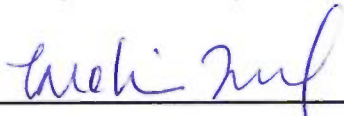
La révision de la liste des arbitres est effectuée par centrale syndicale du secteur collégial, simultanément à la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à MONTREAL, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de SEPTEMBRE 2018.


POUR LE COMITÉ PATRONAL  
DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

  
Bernard Tremblay, président par intérim

POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU  
QUÉBEC (FNEEQ-CSN)

  
Caroline Quesnel, présidente

  
Monique D'Amours, vice-présidente

  
Josée Chevalier, vice-présidente